



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230119-20230119_D0004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	9
Votants	11
Pouvoirs	2

Date de convocation : 11/01/2023

Date d'affichage : 11/01/2023

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Étaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Benoît COUTANT ; Florence DEBRUYNE.

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL ; Mathieu GAULTIER ; Sébastien BOUZINARD

Pouvoirs : Éric DEBEFFE (pouvoir à Aurélien HERISSON) ; Laurent MALEVAL (pouvoir à Loïc GUILLOT)

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Benoît COUTANT, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230119_D0004

Objet : Aide financière pour acquisition d'un Vélo à assistance électrique

Madame le Maire rappelle qu'en 2022 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Madame le Maire informe le conseil municipal que 2 foyers ont profité de cette aide en 2022.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Flée entend inciter de nouveau les Fléens à l'usage de véhicule « zéro émission de CO2 ». A cet effet, le conseil souhaite renouveler l'opération en 2023 en aidant les particuliers résidants à Flée qui procèdent à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf.

Les éléments de l'aide ainsi que les modalités d'attributions sont définis ainsi :

Le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à 150€ par matériel, par famille, acheté neuf, dont la résidence principale est à Flée et uniquement aux personnes à faibles ressources ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €.

Le budget alloué à ce dispositif est de 750€

979-217201342-20230119-20230119_D0004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue de 0,25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et 5/24 finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler ». (Correspondance aux normes françaises NF R30-020 et NF EN 15194) et avoir une batterie sans plomb.

L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel au même bénéficiaire qui ne peut être une personne morale. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel ayant fait l'objet de l'aide dans un délai de 2 ans suivant l'acceptation du dossier.

L'aide sera versée après accusé de réception complet d'un dossier joint à la présente délibération.

Ce dossier sera disponible à l'accueil de la Mairie et téléchargeable sur le blog de la commune.
Le dispositif entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 1^{er} décembre 2023.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150€ aux demandeurs de l'aide selon les modalités énoncées.

APPROUVE la création d'un budget dédié à cette opération qui s'appliquera sur la période de 1er avril 2023 au 01 décembre 2023.

AUTORISE madame le Maire à signer une convention avec chaque bénéficiaire de l'aide.

CONTRE	1	ABSTENTION	0	POUR	10
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **23/01/2023**

Publication par voie électronique le **23/01/2023**


Le Maire,

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Benoît COUTANT

